

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 29 septembre 2026

RAPPORT N° 10

OBJET DU RAPPORT : CITÉ ÉDUCATIVE – ACTIONS PARTENAIRES – SUBVENTIONS

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR : M. Massar N'DIAYE

Labellisée par l'État, la Cité éducative vise à renforcer la continuité éducative des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires, de la petite enfance jusqu'à l'insertion, en mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs, associatifs et institutionnels autour d'objectifs communs de réussite, d'émancipation et d'égalité des chances. Sur les quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche, ce dispositif permet de soutenir des projets complémentaires aux actions conduites dans le cadre du droit commun.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Cirq'ônflex

30 000 € pour le projet « Espace cirque à la Fontaine d'Ouche ». Implantée sur le quartier depuis 2011, l'association développe des actions d'éducation artistique et culturelle en direction des enfants, des jeunes et des familles. Le projet comprend notamment des ateliers parents-enfants, des stages de cirque, des interventions en milieu scolaire, des temps de découverte en accès libre ainsi que des actions menées en partenariat avec les acteurs éducatifs du territoire.

- Association La Maison-phare

10 000 € pour le projet « Ateliers d'été ». Cette action propose, durant la période estivale, un accueil inconditionnel des enfants, des jeunes et de leurs familles autour d'activités culturelles, artistiques, sportives et éducatives coconstruites avec les partenaires du quartier. Elle contribue à maintenir une dynamique éducative pendant les vacances scolaires et favorise la participation des habitants

15 000 € pour le projet « L'école du dehors et le terrain d'aventures ». Ce projet d'éducation à l'environnement et à l'autonomie met à disposition des enfants, des familles et des professionnels, un espace d'apprentissage en plein air. Il accompagne les pratiques pédagogiques des écoles, soutient les actions du contrat local d'accompagnement à la scolarité et permet aux habitants de développer des expériences collectives autour de la nature, de la citoyenneté et du vivre-ensemble.

1 000 € pour le développement d'un projet boxe, visant à favoriser la confiance en soi, le respect des règles collectives et l'engagement des jeunes dans une pratique sportive éducative.

- Maison des Adolescents et des Parents

15 000 € pour la mise en œuvre de permanences d'accueil et d'écoute destinées aux jeunes de 11 à 25 ans ainsi qu'à leurs parents. Déployé au sein des collèges et des Maisons d'éducation populaire des quartiers prioritaires, ce dispositif favorise l'accès à un accompagnement précoce sur les questions de santé mentale et contribue aux actions de prévention et de sensibilisation auprès des adolescents.

- Association AREA

6 000 € afin de poursuivre les permanences hebdomadaires de soutien psychologique proposées aux collégiens de la Cité éducative, ainsi qu'aux parents et aux professionnels qui les accompagnent.

Le montant total des subventions s'élève à la somme de : 77 000 €

Il est proposé au Conseil d'Administration :

ARTICLE 1 : D'accorder les subventions aux associations, la Maison phare (26 000 €), La Maison

Départementale des Parents et des Adolescents (15 000 €), Cirq'ônflex (30 000 €), AREA (6000 €) ;

ARTICLE 2 : De prélever les montants sur le budget 2026 de la cité éducative.